

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 08 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023,
2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023,
3. AFFECTATION DU RESULTAT,
4. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2024,
5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS,
6. BUDGET PRIMITIF 2024

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 02.04.2024

, adressée à chaque membre du Conseil municipal..

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

Guy JACQUES, Maire,

Chantal PICCOLI, Bernard ALBERTUS, Estelle TRIMBUR BAUER adjoints,

Michel CHEVALIER, Olivier ZIRN, Emmanuel BINKUS, Mariannick MICHEL, Audrey DELAGOUTTE, Marie-Jeanne RUPPEL, Sandrine GABEL, conseillers municipaux.

Le président a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

MEMBRE ABSENTS : Miretta LACK, Brigitte PILMES, Laurent NASSHAN, Claudine DESOGUS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Miretta LACK à Guy JACQUES

Brigitte PILMES à Mariannick MICHEL

Laurent NASSHAN à Bernard ALBERTUS,

Claudine DESOGUS à Marie-Jeanne MICHEL

SECRETAIRE : Mme Estelle TRIMBUR BAUER, et Mme Sylviane BERVILLER, secrétaire de mairie.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole Monsieur Bernard ALBERTUS qui présentera les points à l'ordre du jour.

INTRODUCTION

Démographie de la commune

Les derniers chiffres communiqués par l'INSEE portent la population TOTALE de TETING SUR NIED au 1er janvier 2024 à **1 294 habitants**.

Personnel

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

La commune emploie 9 personnes : 2 dans la filière administrative (1 titulaire à 35h+1 titulaire à 24), 5 dans la filière technique (dont 3 titulaires/ 2 temps non complet, 1 titulaires à 35 h , 1 contrat CAE,) 2 dans filière médico-socio (ATSEM 2 titulaires à 35h).

Ressources financières

* Pour mémoire, je vous rappelle les taux votés en 2023 : - taxe sur le foncier bâti à 25,46% , taxe sur le foncier non bâti à 35,3%. Pour 2024 une proposition d'augmenter les taxes a été faite, voir feuille n°1259

*Suez : 210 853 € en 2023 ET 254 666€ en 2022

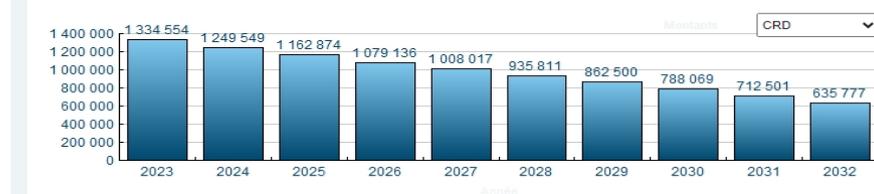
* dgf 60 000€

* VENTES DE BOIS EXEPTIONNELLES de près de 60 000 euros

L'endettement de la commune :

dition de la dette Editions Paramètres Procédures exceptionnelles Aide

MON TABLEAU DE BORD



RAPPEL

Dans le budget primitif doit être inscrit les **dépenses obligatoires** dans leur intégralité. Ces dépenses obligatoires reprennent les

dettes exigibles ainsi que les dépenses imposées par la loi, il s'agit donc :

- De l'entretien des bâtiments, des voiries,
- Des frais de bureau, impression,
- Rémunération des agents communaux, les contributions et les cotisations sociales,
- Dépenses en matière d'éducation (écoles maternelle, primaire)
- Dotations aux amortissements,
- Intérêts de la dette et les remboursements de la dette en capital

EN 2023

- réhabilitation d'un hangar en salle de fêtes, espace inter associatif et garage communal, aménagement intérieur
- Réalisation du parking attenant le nouveau complexe salle de fêtes, espace inter associatif et garage communal,
- Elargissement du pont et aménagement sécuritaire et paysager de la rue des ruisseaux,
- Allées cimetières,
- Columbarium,
- Skate...
- les tables et chaises de la nouvelle salle des fêtes,
-

POINT 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL : Le résultat du compte administratif 2023 :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 2023 : 1 022 256,86€
 Dépenses 2023 : 807.145.96€
 Excédent 2023 : 215.110,90€

INVESTISSEMENT :

Recettes 2023: 75.300,15€
 Dépenses 2023 : 1 000 278,38€
 deficit 2023 : -924 978,23€

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE (M57) - COMMUNE TETING SUR NIED-BUDGET GENERAL - CA - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 807 424,34	1 097 557,01	1 909 135,12	1 199 267,79	A1
Investissement	1 000 278,38	75 300,15	1 320 153,45	395 175,22	A2
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	807 145,96	1 022 256,86	588 981,67	804 092,57	A3

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)		
TOTAL des RAR	I + II 397 500,00	III + IV 0,00	-397 500,00	B1	-397 500,00
Investissement	I 397 500,00	III 0,00	-397 500,00	B2	-397 500,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)			
TOTAL	A1 + B1	801 767,79	
Investissement	A2 + B2	-2 324,78	
Fonctionnement	A3 + B3	804 092,57	

FONCTIONNEMENT 2023	
DEPENSES REALISEES	807.145,96
RECETTES REALISEES	1 022 256,86
	215 110,90
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	588 981,67
RESULTAT	804 092,57
INVESTISSEMENT 2023	
DEPENSES REALISEES	1 000 278,38
RECETTES REALISEES	75.300,15
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-924 978,23
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	1 320 153,45
RESULTAT	395 175,22
RESTE A REALISER DEPENSES	397 500,00
BESOIN NET	2 324,78

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en l'absence du Maire, à l'unanimité approuve les comptes administratifs de l'année 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 voté par le ccas le 05.03.2024

En recettes :

En 2023 il y a eu un report d'excédent de **6 756,38€**
la participation de la commune **7 000,00 €**
soit un total des recettes de **13 756,38 €**

En dépenses :

En 2023 les dépenses se sont réparties comme suit :

Fêtes et cérémonies) **7 149,92 €**
Autres secours(aides) **802,25€**
teleton **400,00 €**

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

soit un total des dépenses en 2023 de **8 352.17 €**

deficit net 2023 1 352,17 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (13 756,38 – 8 352.17 € = 5 404,21 €)

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de Faulquemont et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

COMPTE DE GESTION COMMUNE

CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 057113

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-AVOLD

Résultats budgétaires de l'exercice

3400 - TETING-SUR-NIED

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
révisions budgétaires totales (a)	1 835 635,00	1 392 620,00
titres de recette émis (b)	75 385,49	1 033 008,84
réductions de titres (c)	85,34	10 752,00
recettes nettes (d = b - c)	75 300,15	1 022 256,84
DEPENSES		
autorisations budgétaires totales (e)	1 835 635,00	1 392 620,00
mandats émis (f)	1 007 778,38	807 477,70
annulations de mandats (g)	7 500,00	331,74
dépenses nettes (h = f - g)	1 000 278,38	807 145,96
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent		215 110,90
(h - d) Déficit	924 978,23	

COMPTE DE GESTION CCAS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

402 - CCAS-TETING-SUR-NIED

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRE
- Budget principal				
- investissement				
- fonctionnement				
TOTAL I				
- Budgets des services à caractère administratif				
- CCAS-TETING-SUR-NIED				
- investissement				
- fonctionnement	6 756,38		-1 352,17	
Sous-Total	6 756,38		-1 352,17	
TOTAL II	6 756,38		-1 352,17	
I - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III				
TOTAL I + II + III	6 756,38		-1 352,17	

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

3.AFFECTATION DU RESULTAT

- R002 : Excédent de fonctionnement reporté 801 767,79 €
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 2 324,78 €
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le résultat

Affectation du résultat	Informations complémentaires
<input type="checkbox"/> vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :	
Résultats Reportés Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : <input style="width: 100px;" type="text" value="1320153,48"/> Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : <input style="width: 100px;" type="text" value="588 981,67"/>	Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : <input style="width: 100px;" type="text" value="2 324,78"/>
Soldes d'exécution Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : <input style="width: 100px;" type="text" value="-924 978,23"/> Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : <input style="width: 100px;" type="text" value="215 110,90"/>	Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : <input style="width: 100px;" type="text" value="801 767,79"/>
Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : <input style="width: 100px;" type="text" value="397 500,00"/> En recettes pour un montant de : <input style="width: 100px;" type="text"/>	Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section
Besoin net de la section d'investissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : <input style="width: 100px;" type="text" value="2 324,78"/>	

POINT 4 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2024

Le maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Article 1 : Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 comme suit :

- taxe sur le foncier bâti à 26,00%
- taxe sur le foncier non bâti à 36,00%.
- taxe d'habitations 9,18 %
- CFE

Article 2 : Précise que ces taux seront reportés sur l'état n°1259 FPU ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer l'état de notification n°1259 FPU ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

POINT 5 .ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Les membres de la commission propose au vue des documents fournis par les associations

- AST 4 000€ (unanimité)
- A.C.L. : 1 000€ (majorité)
- Tennis Club : 400€ (unanimité)
- TSN : aucun document
- ASFF précédemment ASPOLT 600€ (majorité)

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

- LA COCOTTE TETINGEOISE 400€ revoir pour une demande exceptionnelle de subvention avec projet anniversaire 10 ans (majorité)
- l'association de pêche 200 €,
- UNRIC 57 100 €
- la dotation au CCAS 7 000 €

En ce qui concerne les fournitures scolaires le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder pour l'année 2024, 30€ par élève pour l'école élémentaire et 35 € par élève pour la maternelle.

POINT 6 : BUDGET PRIMITIF

section de fonctionnement: équilibrée en recettes et dépenses à 1 517 644,00 €
 section d'investissement : équilibrée en recettes et dépenses à 1.337.670,00 €

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2024
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	489 300,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	308 000,00
014	ATTENUATION DES CHARGES	3 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	147 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	25.000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	183.72
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	529.201.28
040	OPERATION D'ORDRE	9 559,00
	TOTAL	1 517 644,00

RECETTES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2024
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIRECTE	29.800,00
73	IMPOTS ET TAXES	40 869,00
731	FISCALITE LOCALE	334 175,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	196.208,00
75	AUTRES PRODUITS	109.824,21
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.000,00
0002	Résultat reporté	801 767,79
	OPERATIONS D'ORDRE	
	TOTAL	1.517.644,00

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42.259,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	565.000,00
23	IMMOBILISATION EN COURS	629 411,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	1.000,00
16	EMPRUNT	100.000 ,00
040	OPERATIONS D'ORDRE	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	
	TOTAL	1.337.670,00

RECETTES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	301.000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2.324,78
16	EMPRUNTS DETTES	
10	DOT. , FCTVA	100.009,72
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	529 201,28
	OPERATIONS PATRIMONIALES	9 959,00
	SOLDE D'EXECUTION POSITIVE	395.175,22
	TOTAL	1.337.670,00

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire, remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

NOM	PRENOMS	FONCTION	signature
JACQUES	Guy	Maire	
PICCOLI	Chantal	1 ^{ère} adjointe	
ALBERTUS	Bernard	2 ^{ème} adjoint	

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

TRIMBUR BAUER	Estelle	3 ^{ème} adjointe	
ZIRN	Olivier	Conseiller municipal	
LACK	Miretta	Conseillère municipale	
DESOGUS	Claudine	Conseillère municipale	
GABEL	Sandrine	Conseillère municipale	
NASSHAN	Laurent	Conseiller municipal	
MICHEL	Marie-Jeanne	Conseillère municipale	
CHEVALIER	Michel	Conseiller municipal	
DELAGOUTTE	Audrey	Conseillère municipale	
MICHEL	Mariannick	Conseillère municipale	
BINKUS	Emmanuel	Conseiller municipal	
PILMES	Brigitte	Conseillère municipale	